

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

PRODUCTIONS HORTICOLES n° 11 du 24 août 2012



écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers, des parcelles légumières, ou horticoles, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles, utiliser un insecticide ou acaricide portant la **mention « abeille »**, **autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles »** et intervenir le soir par température **<13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**

Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

THRIPS sur chrysanthèmes : omniprésents

Les températures enregistrées ces derniers jours sous les serres ont été favorables au développement des thrips. Ils sont présents dans toutes les exploitations avec des niveaux d'infestation élevés voire très élevés. Dans tous les cas le seuil de tolérance est dépassé.



Dégâts dus à des piqûres de thrips sur feuilles de chrysanthème
Photos AREXHOR G.E.

Larve de thrips

Les thrips peuvent être des vecteurs du **virus de la maladie bronzée de la tomate** ou **TSWV** –*Tomato spotted wilt virus* (photo ci-contre). Seules les larves de thrips sont susceptibles d'acquérir le virus mais les inoculations ont lieu essentiellement au cours de l'alimentation des adultes. Il faut rester très vigilant.



Source : <http://photos.eppo.org>

PUCERONS sur chrysanthèmes : verts ou noirs, de nombreux cas signalés



Photo AREXHOR G.E.

Les pucerons noirs ou verts sont présents sur les cultures de chrysanthèmes et dans certains cas les foyers sont importants.

Le seuil de tolérance est souvent dépassé sachant qu'il reste encore deux mois et demi de culture.

THRIPS sur CYCLAMEN : des présences signalées

Comme pour le chrysanthème, des déformations foliaires dues aux piqûres de thrips sont signalées dans quelques établissements. La vigilance est de rigueur.

CYCLAMEN : à surveiller la fusariose

Les cultures de cyclamen souffrent d'un excès de chaleur. Elles sont de ce fait fragilisées et plus sensibles aux attaques de fusariose. Pour limiter les risques d'apparition, les cultures de cyclamen doivent être arrosées le moins possible par grande chaleur et éviter les apports en eau après 14 heures afin que les cultures passent la nuit au sec.

BILAN SOUS SERRE : Niveau de risque De fortes attaques de thrips sur chrysanthèmes et cyclamens et attention aux pucerons sur chrysanthèmes

Couple plante/ravageur		Niveau de risque
Ravageur	plante	
Acariens	Chrysanthèmes	
Aleurodes	Chrysanthèmes	
Pucerons	Chrysanthèmes	
Rouille	Chrysanthèmes	
Thrips	Chrysanthèmes	
TSWV	Chrysanthèmes	
Bactériose	Cyclamen	
Botrytis	Cyclamen	
Fusariose	Cyclamen	
Pucerons	Cyclamen	
Thrips	Cyclamen	

Légende	
Aucun risque	
Risque moyen à surveiller	
Risque important	

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par AREXHOR Grand-Est, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON Bourgogne, à partir des observations réalisées par ADHP.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »